



# Les coûts et bénéfices du télétravail – forfait pour les bas salaires

Luxembourg, 01/07/2022

Après plus de deux ans de pandémie, un certain nombre de déménagements de bureaux, touchant des milliers de collègues, ont été mis en œuvre à Bruxelles.

Cette nouvelle politique immobilière prévoit plus ou moins ouvertement la mise en place quasi-généralisée du "hot-desking" et semble n'avoir qu'un seul objectif - des économies à court terme – sans aucun égard pour le personnel. Ça sera la même chose à [Luxembourg](#) comme nous vous l'avons déjà expliqué.

À l'instar de la stratégie RH, la politique immobilière est mise en œuvre sans aucune forme de consultation sérieuse, en contournant ou en ignorant les organes statutaires conçus pour superviser de telles actions.

Entre-temps, la DG RH a sorti la décision tant attendue sur le télétravail et le temps de travail.

Il est clair que le télétravail généralisé et son corollaire, la réduction de l'occupation des bureaux et des bâtiments, a généré et générera à terme des économies très substantielles. L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** a demandé, dès le début de la crise, que ces économies soient utilisées pour améliorer l'attractivité de notre lieu de travail, et pour développer une politique du personnel plus ambitieuse, ayant un impact réel sur les conditions de travail et de vie du personnel.

Dans la mesure où le télétravail devient une forme "normale" de travail, l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** a aussi exigé dès le début de la crise que la Commission prenne la responsabilité d'équiper le personnel de manière adéquate (l'acquisition de certains biens matériels ont été couverts par la Commission) et couvre une partie des autres coûts liés au télétravail, notamment les connexions Internet nécessaires souvent beaucoup plus coûteuses que celles dont ils auraient normalement besoin pour un usage privé ou encore le surcoût de l'énergie (électricité et chauffage) lié au télétravail.

Il y a parmi nous de nombreux collègues qui reçoivent des salaires adéquats et peuvent donc facilement faire face à l'ensemble de ces autres coûts qui viennent en supplément du support matériel, mais il y a aussi ceux des catégories et grades moins favorisés, pour qui ces coûts supplémentaires représentent une véritable charge.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** demande à la Commission de prendre des mesures immédiates pour contribuer à alléger la situation financière difficile que les factures énergétiques élevées causent aux collègues dont les salaires sont plus bas. À cette fin, l'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** demande qu'un mécanisme de forfait d'urgence soit mis en place dès que possible pour ces collègues en priorité.

L'**Union Syndicale Fédérale Luxembourg** vous invite à lui faire part de vos réactions à ce sujet.

**Besoin d'aide ? Contactez nous:**

[REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

**Vos représentants :**

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, C-A POPESCU	Gasperich: N. FETTAH-ZAIT C. PALADINO S. KARDARAS P. VAKIONDIOS	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
--	---	----------------------------------



**UNION SYNDICALE FEDERALE LUXEMBOURG**

[REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu](mailto:REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu)

[www.usf-luxembourg.eu](http://www.usf-luxembourg.eu)

